

**Plan de financement prévisionnel**  
**Aménagement de voirie en terminus de ligne GINKO**  
**Retournement de la ligne 35 à Bregille-Gravirot**

**Rapporteur : M. Jean-Claude ROY, Vice-Président**

<b>AVIS</b>	
<b>Commission n°4</b>	<b>Validation du Vice-Président</b>
Séance du 04/10/05	Favorable
<b>Bureau</b>	
Séance du 20/10/05	Favorable
Le 11/10/05	

<b>Inscription budgétaire</b>	
BP 2005	Solde avant opération : 530 245,04 € TTC
Imputation : 23.815	Montant de l'opération : 5 571,71 € TTC
	Solde après cette opération : 524 673,33 € TTC

**I. Contexte**

Afin d'améliorer le réseau de transport Ginko, des travaux de voirie vont être réalisés pour la mise en place d'une aire de retournement pour autocar au terminus de la ligne 35, dans le chemin des Monts de Bregille du Haut.

L'objectif est de permettre aux conducteurs d'autocar de réaliser en toute sécurité leur manœuvre de retournement et d'observer, le cas échéant, un temps de régulation. Actuellement, les conducteurs doivent effectuer des marches arrière et pratiquer des stationnements gênants dans un secteur exigü, à proximité d'une école.

Ces travaux se feront dans le cadre du marché à bons de commande notifié le 1<sup>er</sup> mai 2005, prévu pour les aménagements de voirie et attribué à l'entreprise Bonnefoy.

**Ces travaux sont prévus dans la programmation CITE qui dispose, pour 2005, d'une enveloppe globale de 32 000 € pour les aménagements de voirie et terminus de lignes Ginko.**

Dans le cadre de l'instruction des dossiers, un dossier de demande de subvention doit être déposé par chaque maître d'ouvrage auprès du Conseil Général pour attribution de la subvention précédemment programmée. Une délibération faisant état explicitement du plan de financement prévisionnel et en particulier des recettes attendues est nécessaire au montage dudit dossier de demande de subvention.

## **II. Plan de financement prévisionnel**

### **Aménagement de voirie, chemin des Monts de Bregille du Haut : retournement de la ligne 35**

Montant prévisionnel des travaux : 4 658,62 € HT, soit 5 571,71 € TTC.

Total des investissements	Participation du département du Doubs	Participation de la CAGB
4 658,62 € HT	1 863,45 € HT (soit 40 %)	2 795,17 € HT

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le plan de financement prévisionnel précité.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93

Contre : 0

Abstention : 0